



Réponse à Mme Laura Baeza, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne (UE)

L'accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca) Projet par l'Union européenne pour l'Union européenne !

Lors du numéro du 9 juillet de l'Economiste Maghrébin, Mme Laura Baeza avait accordé une entrevue (PP.8-9) à notre bimensuel où elle avait expliqué tout l'intérêt pour la Tunisie de conclure avec l'UE un Aleca. En deux pages, succinctes et concises, Mme l'Ambassadeur avait exposé les multiples avantages que cet accord offre aux industriels et aux consommateurs tunisiens. « L'adaptation progressive de l'économie tunisienne aux normes européennes sera bénéfique aussi aux consommateurs et citoyens tunisiens, car nos réglementations en matière de standards industriels, de qualité des produits agricoles ou encore vétérinaires sont parmi les plus exigeantes au monde », stipulait-elle (P.9). Pour confirmer l'opportunité économique, industrielle et politique d'un tel accord pour la Tunisie, Mme L. Baeza insistait sur la transparence de sa démarche : une démarche qui se veut consultative, participative, consensuelle et par conséquent démocratique. Elle disait en substance : « Je salue par ailleurs la démarche de la ministre du Commerce Mme Najla Harrouch d'impliquer la société civile tunisienne depuis le début du processus de préparation des négociations ». Elle rajoute pour illustrer ses bonnes intentions : « Un atelier d'échange fructueux et constructif avec la société civile a effectivement eu lieu le 18 juin dernier, auquel la ministre et moi-même avons assisté, aux côtés des experts en négociations commerciales des deux parties ». « C'est une étape importante et nous défendons l'idée de la consultation des représentants de la société civile à tous les stades clés des négociations, surtout les représentants des secteurs les plus concernés », concluait-elle.

Par ailleurs, il se trouve que nous avons déjà travaillé, dans le cadre de notre thèse de doctorat¹ mais aussi à l'occasion de certains travaux de recherche², sur la problématique de l'accord de « Partenariat euro-méditerranéen », connu aussi sous le nom de « Processus de Barcelone » (accord conclu en novembre 1995) ou encore de « zone de libre échange euro-méditerranéenne » (ZLEEM) ; autant dire que les appellations pleuvent et les stratagèmes de Bruxelles usent de leur talent linguistique pour trouver la formule, la « rhétorique

casuistique appropriée³ ». Ma dernière contribution en la matière date de juillet 2013 où j'ai publié, in notre quotidien national La Presse, deux longues tribunes (le 13 et le 19 du mois) sur l'accord du « partenaire privilégié » : accord qui a été proposé par l'UE à la Tunisie courant 2012⁴. Suite à ces articles, j'ai été contacté par l'Ordre des experts-comptables tunisiens pour présenter ma réflexion lors de leurs assises en décembre dernier. Mais mon éloignement (je vis en France) et mon indisponibilité m'ont contraint, hélas, de décliner à contre cœur l'invitation.

L'entrevue de Mme L. Baeza m'offre ici l'occasion de revenir sur ce projet : « un projet par l'UE pour l'UE ». La trajectoire libérale tracée en 1995 reflète, clairement et sans ambiguïté, le paradigme de pensée des autorités européennes : la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne reste l'objectif ultime de nos puissants et étouffants voisins du Nord. Les appellations certes changent, mais la sémantique et la rhétorique sont toujours les mêmes.

A travers l'Aleca, ultime accord depuis juillet 1995⁵ et seconde proposition pour la Tunisie depuis la révolution, quel(s) intérêt(s) l'UE cherche-t-elle à défendre, à protéger ? Pourquoi autant d'insistance voire même d'acharnement et de détermination à conclure ce type d'accord avec la Tunisie et plus généralement avec tous les pays du sud et de l'est méditerranéen (PSEM) ? L'accord de 1995, qui a donné lieu au démantèlement de nombreuses protections tarifaires entre la Tunisie et l'UE, n'a-t-il pas déjà coûté, d'après la très récente déclaration (juin 2014) du président de l'Institut tunisien des études stratégiques (ITES), une perte annuelle à la Tunisie, l'équivalent de 3% du PIB ? Les flagrantes disparités socioéconomiques, culturelles et technologiques entre les deux rives ne rendent-elles pas une telle proposition complètement incohérente et particulièrement saugrenue ? Quelle(s) opportunité(s) économiques(s) les PSEM peuvent-ils en tirer ? Etc.

Nous nous efforcerons dans cette contribution d'analyser les enjeux (contexte et signification) de ces multiples projets ; l'accent sera mis plus singulièrement sur l'Aleca. Ensuite, nous examinerons,

d'une part, sa cohérence au vu des disparités socioéconomiques entre les deux rives, des obstacles politiques et surtout structurels et, d'autre part, les retombées potentielles sur l'économie tunisienne d'un tel accord, dont la finalité n'est autre que la mise en place à terme d'une « zone de libre échange » (ZLE), comme son nom l'indique, complète et approfondie ! Toutefois, la libre circulation des personnes n'est absolument pas envisagée et demeure carrément exclue!

PARTIE I

Les enjeux de l'Aleca : contexte et signification

Pour bien saisir le sens de l'initiative européenne, il est nécessaire de décrire le contexte économique et politique au niveau méditerranéen et mondial.

1/ Contexte économique et politique régional et mondial

► Le premier facteur-clé réside dans la mondialisation croissante des économies et la poussée des accords de régionalisation⁶ dans les trente dernières années ainsi que l'arrivée en puissance de la Chine et l'émergence de géants économiques comme les «Brics»:

Les volumes échangés étaient, en 2011, quatre fois supérieurs à ceux de 1980. La croissance réelle du commerce des marchandises (c'est-à-dire sans effet-prix et sans effet-change) pour cette même période au niveau mondial, a augmenté en moyenne près de deux fois plus rapidement que la production. La multiplication des accords de libre-échange et le démantèlement progressif des barrières tarifaires et même non-tarifaires expliquent une telle expansion (Rapport sur le commerce mondial 2013, OMC)⁷.

Les excédents de la balance commerciale de la Chine avaient atteint en 2011 environ 11% du PIB contre 1,5% en 2000 ; en 2013, cet excédent avait connu le record de 260 milliards de dollars, enregistrant ainsi un bond de 12,8% par rapport au solde de 2012.

En 2010, dix pays ont, à eux seuls, réalisé un peu plus de 50% des exportations mondiales de marchandises et plus des deux tiers des exportations de services. L'UE à 27 détient 34,6%, suivie de près par l'Asie (31,5%) puis par l'Amérique du Nord (13,2%).

En 2009, les échanges commerciaux intra-régionaux ont représenté 54% des exportations totales. Evidemment, l'UE est la zone dans laquelle le commerce intra-régional est le plus avancé. En 2011, 75% de ses échanges se sont réalisés entre les pays membres. Cependant, d'autres régions commencent à connaître une intensification de ses échanges en intra. A titre d'exemple, la part des échanges intra-régionaux dans le commerce total de l'Asie est passée de 42% en 1990 à 52% en 2011. Pour l'Amérique du Nord, cette part est actuellement de 49% ; en revanche, elle est à peine de 26% pour les Amériques centrale et latine, et seulement de 12% pour l'Afrique.

► Le second élément consiste dans l'érosion des accords préférentiels non réciproques dont a bénéficié la majorité des PTM, en particulier les pays du Maghreb :

Les accords signés entre l'ancienne CEE et les pays méditerranéens

en 1976 et en 1977 ont permis l'établissement d'un libre-échange unilatéral - ni restriction douanière, ni quota pour les produits industriels en provenance des PSEM - le textile en était exclu et a fait l'objet d'un second accord. L'objectif annoncé de cet accord préférentiel non réciproque était d'aider le développement industriel des pays tiers méditerranéens (PTM). Ce libre accès pour les produits industriels n'a pas produit les effets escomptés. La part des biens manufacturés a certes progressé dans les exportations des pays méditerranéens, en passant de moins de 12% en 1975 à près de 45% en 2012, mais le textile représente environ 70% de ce total.

Ces principes de non-réciprocité et le traitement privilégié dont bénéficiaient les PTM sont en contradiction avec les règles de l'OMC (article XXV, V et IX). Il fallait donc, dès 1995, trouver une alternative aux règles régissant les relations commerciales euro-méditerranéennes. Une libéralisation unilatérale ou multilatérale sans accord préférentiel entre l'Europe des 28 (en 1995, ils étaient 15) et les PSEM s'est avérée comme la solution conforme aux principes de l'OMC.

► Enfin, le troisième facteur s'explique par l'environnement socio-économique et politique du bassin méditerranéen :

Le bassin méditerranéen est une région qui se caractérise par deux modes de développement fortement disparates : d'un côté, une Europe industrialisée et puissante économiquement (la France représente la cinquième puissance économique mondiale après l'Allemagne) et de l'autre côté, des PTM faiblement industrialisés (à l'exception d'Israël, la Turquie et dans une moindre mesure l'Algérie) et nettement moins puissants économiquement.

L'Europe des vingt-huit - tout comme les PSEM- souffre d'une crise économique durable qui se manifeste par :

- La montée du chômage : le taux moyen du chômage en Europe en 2012 est à son niveau de 1997 soit environ 11%, ce qui correspond à 26 millions d'individus ; en Tunisie, en Egypte et au Maroc, la proportion des chômeurs par rapport à la population active dépasse les 17%.

- Le ralentissement de la croissance : 2% en moyenne en 2012 en Europe.

- Les déficits chroniques : le déficit budgétaire de la France, en pourcentage du PIB, est de 7,1% en 2010 ; il est de 9,3% pour l'Espagne et de plus de 10% pour le Royaume-Uni. Il est de 8% pour la Tunisie et de 12% environ pour l'Egypte, fin 2012.

- Le surendettement, voire l'insolvabilité de certains pays : la dette allemande, en pourcentage du PIB, en 2011 est de 82,6% (2222 milliards d'euros) ; elle est de 166% pour la Grèce (366 milliards) et de 87% pour la France (1730 milliards). La dette tunisienne représente près de 48% de son PIB. Elle est de l'ordre de 45% pour le Maroc.

Au-delà de ces considérations, les PTM et plus précisément les pays arabes connaissent des bouleversements d'ordre politique sans précédent : chute des dictatures tyranniques soutenues jadis par les puissances occidentales. L'arrivée des ultraconservateurs au pouvoir risque, d'après les pays de la rive nord, de porter préjudice à leurs intérêts et à la stabilité dans la région. Des sentiments de crainte, de méfiance et de suspicion se sont installés et s'expriment

de plus en plus ouvertement :

- L'Europe, de son côté, craint le débordement des manifestations de l'islamisme politique et les pressions migratoires incontrôlables.

- Dans le même temps, les pays arabes suspectent, à tort ou à raison, l'Europe de vouloir se détourner d'eux afin de s'engager dans d'autres alliances, de s'élargir davantage à l'Est, et de les maintenir volontairement à un niveau d'industrialisation qui ne leur permet point d'atteindre le statut de concurrent potentiel. Les pays arabes s'inquiètent aussi de la montée de l'islamophobie et de l'arabophobie en Europe. Certains médias et hommes politiques expriment en effet, de plus en plus ouvertement, leur réticence et leur hostilité, sans aucune retenue ni réserve, à l'égard du monde arabo-musulman!

L'ensemble de ces tensions a conduit Européens et Arabes à prendre conscience de la réalité des divergences culturelles, de l'opposition des intérêts économiques et de l'existence de réels risques politiques. Entre les deux rives de la Méditerranée, se sont construits des liens fragiles, contrariés et instables.

Ces réalités géoéconomiques et politiques ont amené l'UE, dès le début des années quatre-vingt-dix, à reconsidérer l'ensemble de ses relations avec ses voisins du sud et de l'est méditerranéen. Dans une communication pour le parlement et le Conseil européens, la Commission européenne (fin, 1994)⁸ soulignait, déjà, avec force, la nécessité pour l'Europe de redéfinir le cadre de ses relations avec les PSEM pour mieux préserver la paix et la stabilité dans la région : « Le bassin méditerranéen constitue une zone d'importance stratégique pour la communauté. La paix et la stabilité de la région sont une des priorités premières de l'Europe ».

C'est dans ce contexte de méfiance et de suspicion mutuelle, qui dure d'ailleurs depuis toujours, que l' « offre de partenariat » de l'Europe aux PTM, en 1995, trouve sa signification et tout son sens : il s'agit d'aller vers un apaisement des tensions et d'instaurer un climat de confiance et de coopération. Cependant, d'autres considérations de nature économique et politique entrent en ligne de compte et ont favorisé à la fois l'initiative européenne et l'acceptation de la plupart des PSEM à l'époque de cette « offre de partenariat ». Les PTM vont-ils pour autant accepter à présent l'offre de l'Aleca ?

2 - Quel sens donner à l' « offre de l'Aleca »

L'initiative européenne s'articule autour de deux ambitions complémentaires : La première est d'ordre géoéconomique alors que la seconde est de nature géopolitique :

► Ambitions géoéconomiques :

Il est admis, comme je l'ai déjà souligné plus haut, que l'Europe a un intérêt économique incontestable en proposant aux PSEM la création d'une ZLE. En effet, l'UE est doublement soucieuse : d'une part, de protéger la zone méditerranéenne de la concurrence américaine et asiatique et, d'autre part, de préserver et d'élargir, le cas échéant, ses intérêts commerciaux dans la région⁹.

Faut-il rappeler que l'Union européenne constitue pour les PTM le principal partenaire commercial, surtout pour les trois pays du Maghreb. En effet, plus de 80% de leurs échanges sont réalisés avec

l'UE. Sans oublier évidemment la Turquie (près de 60%) et l'Égypte (près de 50%). Cependant, cette situation n'est pas sûre, pour les Européens, qu'elle se maintienne dans l'avenir !

► Ambitions géopolitiques :

Bien plus que les ambitions géoéconomiques, ce sont les événements politiques qui ont poussé d'une manière constante et régulière le Conseil européen à opter, fin 1994, en 2008¹⁰ et plus récemment en 2011 et à nouveau en 2014, à un renforcement de la politique méditerranéenne de la communauté.

Ainsi, l'UE ne peut rester indifférente aux conflits internes et à l'instabilité régnant dans le bassin méditerranéen. Les tensions et Les révolutions qui vont à l'encontre de ses intérêts économiques peuvent à terme menacer sa propre sécurité : en témoignent les attentats perpétrés dans les principales capitales européennes et notamment Paris, Madrid, Londres ou encore aux États-Unis courant les deux décennies précédentes ! Dans cette situation, l'Europe a tout intérêt à impulser dans les PSEM une dynamique de développement favorisant un équilibre socioéconomique, une réduction des inégalités et, par la même, une stimulation de la consommation (biens et services européens). Toutes ces perspectives passent inévitablement par l'engagement d'un dialogue politique et culturel avec ces pays, afin d'apaiser les différends existants et de rendre compatibles les intérêts en présence.

En clair, l'initiative européenne (en 1994 et 2008) visait surtout à stopper et à contrôler la montée en puissance de l'islamisme. Politiquement, elle apparaissait beaucoup plus comme un soutien européen à des régimes en difficulté que comme une incitation à l'ouverture. Aujourd'hui, après les révolutions arabes et l'arrivée des conservateurs au pouvoir - du moins en Tunisie -, les responsables européens sont condamnés pragmatiquement à s'acclimater aux nouvelles donnes ; ils visent désormais, à travers les relances récentes et incessantes du projet de « partenariat », au moins 3 objectifs :

- Se rapprocher des islamistes pour les faire fléchir sur certains aspects de leur pensée rigoriste et fondamentaliste ! Après tout, Les États-Unis n'ont-ils pas adopté, au milieu des années quatre-vingt, un tel stratagème à l'égard de l'ex-URSS ? Une stratégie qui s'est avérée extrêmement efficace...!

- Reconnaître ces nouvelles forces politiques, c'est les légitimer sur le plan international comme des interlocuteurs institutionnels viables. Une telle reconnaissance est conditionnée par des concessions sur leur plan économique.

- Mais aussi politique, en reconnaissant Israël comme un État et établir avec l'entité sioniste des relations diplomatiques.

3 - Quelles significations de l'acceptation des PSEM : vers de cruelles désillusions

► Soutien et reconnaissance politique :

Les attentes et les espoirs des PTM (en particulier les pays du Maghreb et du Machrek) dans l'accord de partenariat avec l'Europe sont essentiellement de nature économique. Sous-jacente, la dimension politique semble occultée dans les différentes déclarations

des gouvernements arabes ainsi, d'ailleurs, que dans la littérature économique et politique relative à cet accord.

Dans ces conditions, on peut se demander, en toute légitimité, si les régimes en place dans ces pays avant les révolutions ne cherchaient pas, dans l'accord de partenariat, le moyen d'obtenir un soutien politique de l'Europe à leur volonté de lutter contre l'islamisme radical ?

La chute des régimes tyranniques, malgré le soutien européen, n'a rien changé, à vrai dire, dans la nature profonde de l'état d'esprit des dirigeants arabes : le gouvernement provisoire de Hamadi Jebali, en acceptant le 19 novembre 2012 de conclure un accord politique (un plan d'action de 5 ans) entre l'UE et la Tunisie visant à terme un « partenariat privilégié », n'avait-il pas en réalité deux objectifs : l'un, évidemment d'ordre économique - il cherchait des aides financières pour relancer l'activité économique de son pays - et l'autre, plus pernicieux, d'ordre politique, visait une reconnaissance internationale de son parti au pouvoir ?

▶ Une meilleure insertion dans la division internationale des processus productifs (DIPP):

Les attentes et les espoirs des PSEM, à l'image de la Tunisie, portent fondamentalement sur une meilleure insertion dans la DIPP (commerce mondial et partage plus équitable des activités entre les pays). Les PSEM souhaitent inverser l'actuelle tendance à la périphérisation croissante de leurs économies. Ils espèrent (comme en Tunisie) que la création progressive d'une ZLE ait pour effet de stimuler les investissements étrangers sur leurs territoires.

En réalité, les investissements directs étrangers (IDE) réalisés en 2012 par l'UE dans le Sud de la région sont à peine de 3% du total de leurs investissements étrangers, alors que les Etats-Unis investissent 16% de leurs investissements étrangers dans leur Sud, que le Japon a investi jusqu'à 20% des ses IDE dans son voisinage...

Les PSEM souffrent déjà d'une insuffisance chronique des IDE : en 2010, les pays arabes n'ont concentré qu'à peine 6,8% du total des flux des IDE, soit 90 milliards sur une enveloppe de 1310 milliards de dollars. Pire encore, en 2011, ils n'ont attiré que 43 milliards de dollars sur les 1604 milliards du total des flux d'IDE enregistré, soit 2,8%. Entre 2010 et 2011, la baisse des IDE en direction des pays arabe est de 47,8%.

En résumé, la proposition européenne de l'Aleca s'inscrit dans la continuité de l'accord de partenariat de 1995 : cet acharnement semble servir les intérêts géoéconomiques et politiques de l'UE. Dans ces conditions, il est difficile de trouver dans cet accord ce qui justifie le terme « partenariat » ou encore moins « partenaire privilégié ». Les inégalités sont flagrantes entre l'UE et les PSEM. Seule une augmentation massive des IDE pour combler les besoins en investissements de ces derniers (vu la faiblesse de leur épargne nationale) est de nature à engendrer les retombées positives escomptées.

Des IDE massifs européens pourraient organiser une redistribution de l'appareil de production entre pays proches géographique-ment, dont le niveau de développement est différent, dans l'objectif de mieux partager les chaînes de valeur. Il s'agit de l'intégration par

la production, voire même la coproduction, qui implique partage de valeur ajoutée et réel transfert de technologies. Ce modèle a été utilisé par le Japon, dans les années 60, avec ses voisins du sud et par l'Allemagne, après la chute du mur de Berlin en 1989, avec les pays d'Europe centrale et orientale (Peco).

PARTIE II

L'Aleca : un projet incohérent aux retombées incertaines

1 - Un projet incohérent...

▶ Incitation à une intégration au marché doublée d'entraves aux échanges dans les secteurs sensibles :

La proposition de Mme L. Baeza vise « (...) à compléter et à approfondir la zone de libre-échange pour les produits manufacturés, mise en place suite à la signature de l'Accord d'association », disait-elle avant de rajouter « L'Aleca couvre des domaines très divers tels que le commerce des services, l'investissement, les marchés publics, les normes techniques, les procédures douanières, la facilitation des échanges, le développement durable, (...) ».

Le secteur agricole n'est donc toujours pas inclus dans les accords. L'UE, sous l'influence évidemment de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de la Grèce, qui produisent des biens fortement subventionnés et similaires à ceux des PSEM, préfère négocier cette question assez sensible d'une manière bilatérale (avec chaque pays seul). Les services font l'objet d'un traité incomplet. De plus, la libre circulation des facteurs de production ne concerne que les capitaux. Les flux migratoires en provenance des PTM vers l'UE sont soumis à une législation très contraignante et à un contrôle extrêmement strict, voire parfois humiliant !

Le projet de création à terme d'une zone de libre-échange complet et approfondi n'est en réalité pas aussi complet ni même approfondi, comme l'indique son intitulé ; il vise avant tout les intérêts de l'Europe et le patriotisme économique de la France, en particulier. Il s'agit en effet d'une incitation à une intégration au marché, doublée d'entraves aux échanges dans les secteurs sensibles. Cet état d'esprit reflète d'ailleurs les rapports politiques et économiques ambigus qu'entretient, depuis fort longtemps, l'Europe, et singulièrement la France, avec ses voisins du Sud et la Turquie.

▶ Le bassin méditerranéen : une région, deux niveaux de développement :

Le bassin méditerranéen reflète - ou concentre - parfaitement l'image des rapports Nord-Sud qui régissent encore notre monde moderne : d'un côté, un Occident industrialisé et, de l'autre côté, des nations nettement moins développées. La Méditerranée a également servi et sert encore de laboratoire pour les théories économiques du développement et les stratégies d'influence géopolitique auxquelles se sont toujours livrées et se livrent encore les puissances occidentales et l'ex-URSS (dissoute le 23 décembre 1991), aujourd'hui la Russie,

mais aussi la Chine et d'autres puissances émergentes comme l'Iran.

Les indicateurs macroéconomiques (PNB/habitant,...) - même si les pays du Nord sont fortement endettés - et socioéconomiques (espérance de vie, pauvreté, etc.) expriment clairement les écarts de niveaux de développement et de vie entre l'UE et la majorité des PSEM (à l'exception d'Israël et aujourd'hui de la Turquie).

► **Obstacles politiques et structurels :**

Sans parler des obstacles politiques, si l'on en juge par l'attitude de l'Europe des 28 vis-à-vis de la Turquie musulmane, il est certain que les structures économiques, industrielles, éducatives,... des PSEM sont mal adaptées aux conditions actuelles de la régionalisation et de la mondialisation. En effet, les exportations de ces pays traduisent (à l'exception d'Israël et de la Turquie) une spécialisation de type pays en développement (produits énergétiques et miniers, textile-habillement, produits agricoles). La Tunisie et le Maroc disposent cependant de quelques embryons d'une production plus sophistiquée (construction électrique et électronique).

Il convient également de souligner que généralement, les systèmes éducatifs des pays arabes sont inappropriés : les structures éducatives supérieures n'ont pas généré de capacités de recherche-développement (R&D) suffisamment importantes pour leur permettre l'acquisition de « compétences propres » et la constitution d'une « base de connaissances ».

2 - ... aux retombées incertaines

Les effets potentiels d'une ZLEEM sur les économies des pays signataires ont été étudiés dès le début du processus de Barcelone sur la base d'une simulation mettant en œuvre des MCEG (Modèles calculables d'équilibre général)¹¹. Il s'agit de simulation en statistique comparative, avant la libéralisation de l'économie et après, des impacts macroéconomiques (PIB, investissement, commerce extérieur,...) de l'instauration d'une ZLE. La simulation s'effectue sur la base de nombreuses hypothèses articulant le champ sectoriel du libre-échange, l'intensité de la compensation fiscale, les apports de capitaux extérieurs et l'élasticité de l'offre¹².

Les simulations réalisées ont montré que la Tunisie pouvait, dans le meilleur des cas, gagner sensiblement en termes de « bien-être » (évalué comme un surcroît de revenu) à condition que la réallocation des ressources s'effectue rapidement et efficacement. En ce sens, il faut que la réallocation des facteurs s'oriente vers la production des biens exportables.

L'étude de K. Drusalla Brown, V.A. Deardorff et M.R. Stern avait montré que l'impact de la ZLE sur l'Europe, plus précisément sur la France et l'Italie, avec la Tunisie est médiocre et diffus. Il est évalué à une augmentation de leur PIB d'à peine 0,1%. L'intérêt recherché par l'Europe, dans le cadre de cet accord, est surtout de nature géopolitique : assurer la sécurité et la stabilité dans la région pour préserver ses propres intérêts, mais aussi résister aux forces d'éviction exercées par les Etats-Unis et désormais la Chine, qui veulent étendre leur influence sur cette région du monde.

Pour la Tunisie, d'après l'étude réalisée par l'Institut tunisien de la compétitivité et les études quantitatives (ancien Institut des économies quantitatives) en 1996, les résultats sont indéniablement faibles. Dans le meilleur des cas, la Tunisie aurait bénéficié d'une modeste croissance de 3,73% de son « bien-être ». Nous disons bien « dans le meilleur des cas », car les MCEG sont des constructions intellectuelles fortement hypothétiques : les différentes simulations sont en statique, ce qui signifie que les comportements inter-temporels ne sont pas considérés ; le taux de croissance est fixé entre 6 et 7%, l'augmentation de la TVA devait compenser le déficit budgétaire causé par le désarmement tarifaire, les IDE sont censés doublés, etc.

En réalité, cet accord n'a pas contribué au développement économique de la Tunisie. Au contraire, il a coûté, d'après la déclaration récente du président de l'Institut tunisien des études stratégiques (ITES), « (...) une perte annuelle à la Tunisie, l'équivalent de 3% du PIB. Ce taux de 3% est un manque à gagner en ressources fiscales en termes d'importations tunisiennes des produits provenant de l'Union européenne ». « Entre 1996 et 2010, les pertes en ressources fiscales causées par l'application de cet accord sont estimées entre 18 et 24 milliards de dinars », a-t-il rajouté.

Aussi, la réalité géopolitique et géoéconomique montre la complexité des relations géostratégiques internationales et les difficultés pour les économistes à prédire, grâce à un MCEG, une matrice de comptabilité sociale (MCS) - aussi compliquée soit-elle -, les évolutions économiques et sociales de tel ou tel pays. Mieux encore, quinze ans après la conclusion de cet accord, la Tunisie n'a-t-elle pas connu une révolution sonnante le glas des régimes tyranniques dans la région ? Le chômage (près de 20% en 2010), la pauvreté, la misère sociale, les privatisations tous azimuts, la déréglementation économique et le désengagement de l'Etat de certains secteurs et œuvres sociales, ..., n'ont-ils pas eu raison du régime de Ben Ali ? Et ceci malgré son appareil répressif et la main de fer avec laquelle il a gouverné le pays pendant plus de 23 ans ! Ce que le président français Jacques Chirac qualifiait le 3 décembre 2003 à Tunis de « miracle tunisien » s'est avéré, à vrai dire, un désastre économique doublé d'un drame politique !

La Tunisie, qui était le premier pays à avoir signé le protocole de création d'une ZLEEM est aussi le pays qui a donné le coup d'envoi des révolutions arabes ! L'Egypte, second pays signataire de ce protocole, a connu le même sort le vendredi 11 février 2011, exactement quatre semaines après la chute du président tunisien le vendredi 14 janvier 2011 ! Que devrions-nous en conclure ?

Le Maroc, signataire aussi de ce protocole de création d'une ZLE a failli connaître le même sort, si ce n'est le génie politique du Roi Mohamed VI qui a entrepris immédiatement, sans délais, des réformes de fond, tout en organisant dans le même temps des élections législatives libres et transparentes pour absorber ainsi la grogne de la population, exacerbée par la montée des inégalités et l'absence de justice sociale. Pourrais-je oublier la Syrie, autre pays signataire du « Partenariat euro-méditerranéen » en 1996 ?

Ce qu'il faut retenir

Lors de cette modeste contribution, nous nous sommes efforcés de montrer le contexte économique et politique régional et mondial pour mieux saisir le sens de l'offre européenne et les attentes des PSEM et particulièrement des pays arabes. Si pour les premiers, les préoccupations géostratégiques (sécuritaires), géoéconomiques et donc géopolitiques sont presque affichées, pour ne pas dire suffisamment claires, pour les seconds, c'est-à-dire les pays de la rive sud de la Méditerranée, ils espèrent, quant à eux, mieux s'insérer dans la DIPP, séduire davantage les investisseurs étrangers et, surtout, obtenir un soutien politique pour des régimes en éternelle quête de reconnaissance internationale, même quand ils sont élus démocratiquement, comme Ennahdha, parti ultraconservateur en Tunisie !

Nous considérons qu'il faudrait des IDE massifs européens impliquant de réels transferts technologiques. Des IDE dont l'objectif est de mieux partager les chaînes de valeur. Il s'agit donc de l'intégration par la production, voire même la coproduction. « Ce modèle, comme nous l'avons souligné plus haut, a été utilisé par le Japon, dans les années 60, avec ses voisins du sud et par l'Allemagne, après la chute du mur de Berlin en 1989, avec les pays d'Europe centrale et orientale (Peco). » Jusqu'à présent, les modèles d'intégration proposés par l'UE à ses voisins du Sud sont des modèles d'intégration par le commerce. Il s'en est suivi que les échanges se développent, mais le plus souvent aux dépens de nos économies, qui s'affaiblissent.

Nous pensons aussi qu'il serait nécessaire pour la Tunisie de mieux développer et renforcer ses relations économiques et politiques avec ses voisins du sud et de l'est de la Méditerranée en général, et du Maghreb en particulier. Sur le plan économique, il existe entre la Tunisie et le reste des PSEM des complémentarités qui méritent d'être exploitées davantage (énergie, industries légères, biens de consommations durable, agriculture,...). En d'autres termes, il faudrait développer les échanges intra-branches entre les PTM à l'image des échanges actuels avec la Turquie, qui importe des composants électroniques de Tunisie et exporte des téléviseurs aux PSEM et au reste du monde. Pour les pays du Maghreb, l'ouverture réciproque des frontières aurait un double avantage : outre les effets classiques de libéralisation des échanges commerciaux, leur vaste marché serait un atout indéniable pour séduire les investisseurs étrangers ◀

¹ Thèse soutenue en janvier 2000, Université Pierre Mendès France (Grenoble) : « Investissements directs étrangers, partenariat euro-méditerranéen et développement au Maghreb : Le cas de la Tunisie ».

² Des travaux qui ont donné lieu à des publications collectives (ouvrages et articles), entres autres :

- Améziane Ferguène et Ezzeddine Ben Hamida « Investissement étrangers en Tunisie et partenariat euro-méditerranéen » in *Mondes en Développement*, 1999, Tome 27 - 105, PP.55-61.

- Communication (44 pages) « Implantations productives étrangères et développement au Maghreb : le cas des entreprises off-shore en Tunisie », colloque « Europe-Méditerranée : vers quel développement ? », CRERI,

UNIVERSITE DE TOULON ET DU VAR, ILE DE BENDOR, 27-29 MAI 1998

³ Expression empruntée à Samir Amin, in « L'implosion du capitalisme contemporain : Automne du capitalisme, printemps des peuples ? » (éd. Delga, Paris 2012), à propos des médias occidentaux qui sont chargés de développer le discours légitimant le pouvoir en place ; un pouvoir au service d'un « capitalisme des monopoles généralisés ».

⁴ Des tribunes disponibles sur le site de La Presse et sur mon blog : ezeddinebenhamida.jimdo.com

⁵ La Tunisie avait en effet conclu avec l'UE le 17 juillet 1995 l'accord d'« Association euro-tunisienne », avant même la tenue de la conférence de Barcelone fin novembre de la même année. Cette conférence avait mis en place un protocole de création d'une « zone de libre échange euro-méditerranéenne » (ZLEEM). Ce « partenariat » regroupait à l'époque, d'un côté, les 15 pays qui constituaient encore l'Union européenne (UE) et de l'autre, les pays du sud et de l'est méditerranéen (PSEM). Mais cet accord n'a pas été concluant ! Rien de concret n'a été réalisé. Les « aides » débloquentes par l'Europe pour soutenir la Tunisie, le Maroc et l'Égypte dans le cadre de leurs programmes respectifs de mise à niveau de leur structure économique et industrielle étaient très insuffisantes, pour ne pas dire dérisoires et sans signification !

⁶ Accord de libre échange nord-américain en 1994 (ALENA). Création d'un marché commun du Sud entre l'Argentine, le Brésil,... en 1991 (Mercosur). Accord de libre-échange des pays de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-est) en 1991. Etc.

⁷ http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/world_trade_report13_f.pdf

⁸ Communication intitulée « Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne : propositions pour la mise œuvre d'un partenariat euro-méditerranéen ».

⁹ D'ailleurs, la guerre menée au Mali par la France pour le compte de l'Europe a les mêmes finalités

Déjà en juillet 2008, sous l'impulsion du président Nicolas Sarkozy (élu en 2007), une tentative de relance du « partenariat euro-méditerranéen » (PEM) a eu lieu. Il a été rebaptisé « Union pour la Méditerranée » et le siège de l'organisation a été fixé à Barcelone ; un poste de secrétaire-général adjoint est confié à Israël. L'entourloupe ! Depuis, rien réellement n'a été fait ; en revanche, la rhétorique politique et la sémantique commerciale demeurent toujours les mêmes.

¹⁰ Nous citons particulièrement trois études qui ont été réalisées par :
- L'Institut tunisien d'économies quantitatives (1996). Depuis, cet institut est rebaptisé « Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives » ;

- T.F. Rutherford, E.E. Ruström et D. Tarr pour le compte de la Banque mondiale (mars 1995) ;

- K. Drusalla Brown, V.A. Deardorff et M.R. Stern pour le ministère tunisien de la Coopération internationale et l'Investissement extérieur (avril 1995).

Pour approfondir ces aspects d'ordre théorique et conceptuel, nous renvoyons le lecteur à notre thèse de Doctorat, soutenue en janvier 2000, Université Pierre Mendès France : « Investissements directs étrangers, partenariat euro-méditerranéen et développement au Maghreb : Le cas de la Tunisie ».